

## L'HISTOIRE INSTITUTIONNELLE DE MILAN AU 1300

La plus part des données de cet article est retrouvé dans le peu d'oeuvres dédiées. Milan, malheureusement, ne conserve plus ses Archives, perdus au XVI<sup>ème</sup> ou XVII<sup>ème</sup> siècle. Ce comporte que la connaissance des structures politiques du Moyen Age pour cette ville ne rejoindra jamais le niveau de Florence («N'est pas possible reconstruire en détail la lutte politique comme les institutions et les organismes de la Commune»<sup>1</sup>) au-delà de certaines informations prosopographiques contenues dans les documents ecclésiastiques et privés.

La différenciation politique de la ville devait être très complexe, aussi en conséquence des dimensions énormes, pour l'époque, de Milan (aujourd'hui elles sont confirmées les dimensions de 200.000 habitants, reportées par les chroniques contemporaines). Ils étaient présentes des organisations pour presque toutes les classes sociales de la ville: la partie la plus pauvre de la population s'organisait à travers les *viciniae*, sociétés sur base paroissiale; les artisans étaient groupés dans les *paratici*; le Peuple artisanal et «ouvrier» dans la *Società di Sant'Ambrogio*, alors que la Motta, était l'organisation du Peuple Gras (les deux organisations ne sont toujours séparées, en les retrouvant certaines fois unies, avec le nom générique de Peuple, certaines d'autres en conflit entre elles); enfin, les nobles dans la *Societas capitaneorum et valvassorum*, encore divisée, à son interne, entre nobles de la ville et du comtat, et entre nobles plus favorables à l'alliance avec le Peuple et ceux plus intransigeants. Un panorama politique si complexe est, probablement, unique dans l'Italie Médiévale, et, donc, dans l'entière Europe du Moyen Age<sup>2</sup>. Il mériterait des études très approfondies, dans les limites de la documentation disponible.

L'histoire institutionnelle de Milan, au XIII<sup>ème</sup> siècle, commence en 1212, quand l'Empereur Otton IV établit, avec une médiation entre les parties, que la moitié des charges soient occupées par les nobles, et l'autre moitié par le Peuple (*dedit medietatem populo et medietatem nobilis*)<sup>3</sup>. L'accord prévoyait la bipartition des charges du conseil de la Commune et un nouveau organisme dit «6 de la Chambre» (*6 della camera*), pour la gestion financière de la Commune et le syndicat du podestat et des dépenses<sup>4</sup>. L'an suivant (1213) on applique l'accord avec 2 podestats nobles et 2 podestats populaires; on rétablit la bipartition du conseil et, aussi, des consules de justice. Dans ce cas, les élections se déroulaient *ad lapidem*<sup>5</sup>. Les 6 de la Chambre sont reconfirmés en 1228. Ils étaient élus 2 par porte, par une Commission de 18 membres. Ils avaient aussi la tâche du syndicat des podestats. En 1215, on commence à écrire le *Liber Consuetudinum*, avec une commission de 14 membres, partagée, comme d'habitude, entre Peuple et noblesse<sup>6</sup>.

---

1 P. Grillo, *Milano in età comunale*, Centro studi sull'alto medioevo, Spoleto, 2001, p. 19.

2 P. Grillo, *Milano in età comunale*, Centro studi sull'alto medioevo, Spoleto, 2001.

3 (édité par) P. Jaffé, *Annales Mediolanenses breves*, dans L. Weiland, *Monumenta Germaniae Historia, Scriptores*, Hannover, 1896.

4 G. Milani, *I comuni italiani*, Laterza, Roma, 2005, p. 78.

5 C. Manaresi, *Gli atti del comune di Milano fino all'anno 1216*, ?? Milano, 1919. metti in biblio

6 P. Grillo, *Milano in età comunale*, Centro studi sull'alto medioevo, Spoleto, 2001.

Les conseils se développent de façon rapide et peu connue: entre 1205 et 1211 aurait fonctionné le Conseil des 100; entre 1211 et 1225, le Conseil de 300; dans les années immédiatement successives on enregistre la convocation de trois conseils différents: des 100, des 300, des 400. En 1245 il y a l'unification dans le Conseil des 800 (!), que dévient la Crédence Générale de la ville. En 1257 on arrive à réunir extraordinairement un conseil de 1000 personne. A côté de ces organismes se développent des organismes plus étroits, comme la *Credentia privata*, qui flanque le conseil des 300, en 1232, sur lesquels il y a peu ou pas d'informations. Les modalités d'élection des conseils élargis ne sont pas connues précisément. En 1232 on convoque *more solito* (avec les cloches) le Conseil des 400, flanqué par 300 conseillères, 50 pour Porte (les Portes sont les divisions territoriales principales de la ville). En 1251, à côté des trois Conseils des 100, des 300 et des 400, ils sont convoqués de nouveau 50 représentants par Porte: on arrive donc à réunir 1100 personnes! Dans ce cas nous avons aussi des informations sur les modalités de choix des conseillères: il y a un cens de 500 Livres. A partir du 1258 il y a la définitive stabilisation de ce *consilium magnum*, qui fonctionne jusqu'à l'arrivée des Visconti, en 1277<sup>7</sup>. En 1302, on arrive à convoquer une assemblée de 1300 personnes<sup>8</sup>. Les Visconti s'appuient sur un nouveaux organisme, les «12 de Provvision», qui sont dotés de pouvoirs sur toute la politique communale, dont activité est peu connue et se perde avec la chute des Visconti<sup>9</sup>.

Le Conseil des 100 est l'équivalent milanaise de la Crédence étroite, c'est-à-dire le conseil avec lequel collabore le podestat pour la gestion quotidienne. Pour tous les conseils et les charges est évidemment valable l'accord du 1212, de répartition entre Peuple et noblesse, qui prévoit l'attribution de la moitié des organismes à l'une et l'autre moitié à la deuxième classe. Ce porte qu'il se développe des listes des Populaires et des nobles, pour la majorité en relation à l'affiliation à une des sociétés de la ville<sup>10</sup>.

Les Sociétés étaient organisées de façon similaire aux organismes communaux. Elles commencent progressivement à avoir poids aussi dans la structure institutionnelle de la Commune. Jusqu'au 1240, les Sociétés (*Capitaneorum et valvassorum*, du Peuple et des Arts (*Paratici*)) ont le droit de proposer à la Crédence leur requêtes, pour la discussion. Après cette date il y à une véritable explosion d'instances sociétales. Déjà en 1246, un accord avec Vercelli, par exemple, est approuvé aussi par les Consules de la Société des *Capitanei*, par la *Motta* e par la *Credenza di Sant'Ambrogio*. L'an suivant, la *Credenza di Sant'Ambrogio* établit des normes (administratives) pour la Commune entière, sans aucun contrôle par les organismes de la Commune. En 1250, l'approbation par toutes les assemblées (nobles, Arts et les 2 de Peuple) entre définitivement dans l'organisation communale (en occasion de la réception d'une instance de l'Evêque)<sup>11</sup>.

La société nobiliaire (*Societas capitaneorum et valvassorum*) est attestée la première fois en 1201 (comme «Société des Gailliards»), mais elle se développe complètement seu-

---

7 P. Grillo, *Milano in età comunale*, Centro studi sull'alto medioevo, Spoleto, 2001.

8 P. Grillo, *Milano guelfa*, Viella, Roma, 2013.

9 P. Grillo, *Milano guelfa*, Viella, Roma, 2013.

10 P. Grillo, *Milano in età comunale*, Centro studi sull'alto medioevo, Spoleto, 2001.

11 P. Grillo, *Milano in età comunale*, Centro studi sull'alto medioevo, Spoleto, 2001.

lement entre 1221 et 1225. Elle est gérée par un podestat. Dans les années suivantes est attesté, à la place du podestat, un Collège Consulaire de 11 membres. En 1246, la société a un conseil des associés de 82 membres. Dans la période populaire elle développe une importante fonction de gestion des nobles les plus anti-Populaire et de représentation de la noblesse rurale (*Serpio* et *Martesana*), qui arrive à obtenir 1/4 des charges.

La Société de Saint Ambroise (*Società di Sant'Ambrogio*) est une des deux organisations Populaires. Née en 1198, elle groupe les marchands, selon Paolo Grillo (aussi si la principale chronique de la ville, Galvano Fiamma<sup>12</sup>, dit qu'il s'agit de l'organisation des petits commerçants et des artisans). En 1221, il y a le début de l'influence des sociétés Populaires sur le gouvernement, dans le conflit entre Monza et l'évêque de Milan (à côté de Monza). Elle est gérée jusqu'au 1221 avec un collège consulaire et, après, par un podestat unifié avec la Motta (1225), appelé podestat de Peuple. Dans le même an les Consules de la société s'emparent de la justice de bas niveau dans la ville. Avec Frédéric II aux portes, pour quinze ans, le mouvement Populaire est marginalisé. En 1240, pour un des La Torre est créée une nouvelle figure, celle de Ancien (*Ancianus*), qui flanquera, en manière peu claire, les Consules de la Société. En 1245 la société recommence à se développer et obtient, en 1247, la réforme des statuts administratifs de la Commune, avec une réunion de masse de 5000 participants. La définitive affirmation passe dans les Ans '50, quand la Société, à travers l'Ancien et les Consules, a la possibilité de bloquer les décisions de la Commune. Dans cette période naît le conseil interne de la Société, composé par 24 Sages (*Sapientes*), alors que les Consules étaient réunis dans le Conseil des Consules de la Société. Ce conseil participait au gouvernement de la Commune. Dans la période *torriano* de Milan, elle devient «patrimoine» de cette famille, en rencontrant l'opposition de l'autre société populaire, la *Motta*. La *Motta* est encore moins connue de la *Credenza* et on ne sait pas quelles formes organisationnelles eût ni quelles charges internes. Les sociétés populaires naissent dès organisations militaires informelles des fantassins de la ville, comme partout, organisations desquelles on sait presque rien<sup>13</sup>.

On sait qu'il y avait des corporations, nommées ici *Paratici*, mais on connaît pas le nombre exact, les origines ni l'organisation. Celles-ci, à partir du 1250 environ, réussirent à participer au gouvernement, de manière pas précisément connue.

On peut aussi désigner une liaison évidente entre église paroissiale et organisation des *viciniae*.

---

12 P. Grillo, *Milano in età comunale*, Centro studi sull'alto medioevo, Spoleto, 2001.

13 P. Grillo, *Milano in età comunale*, Centro studi sull'alto medioevo, Spoleto, 2001.